

Date de dépôt : 20 janvier 2011

Rapport

De la Commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Christian Brunier, Roger Deneys, Françoise Schenk-Gottret, Loly Bolay, Alain Etienne, Virginie Keller, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard-Blum, Elisabeth Chatelain et Laurence Fehlmann Rielle : 17 mesures concrètes pour que l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes adoptent rapidement des modèles de mobilité plus responsable et plus durable

Rapport de M^{me} Elisabeth Chatelain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie les 22 avril, 13 et 20 mai 2008 sous la présidence de M. Jean-Marc Odier pour traiter cette proposition de motion.

Elle a bénéficié de la présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département du territoire, de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint du DT, de M. Yves Delacretaz, directeur de l'Office cantonal de la mobilité (OCM), et de M^{me} Rébecca Dougoud, directrice adjointe de l'OCM.

M^{me} Caroline Martinuzzi a rédigé de manière précise les procès-verbaux.

Présentation de la motion

Cette proposition de motion consiste en une liste de 17 propositions concrètes et précises visant à inciter, voire à contraindre, les services de l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes à améliorer rapidement leurs modèles de mobilité de façon à diminuer la pollution atmosphérique en encourageant une mobilité plus

responsable et plus douce. Les mesures proposent d'agir sur les équipements, les comportements et les nouvelles façons de travailler. Ces mesures devraient être mesurées pour pouvoir être comparées et publiées afin que les différentes entités soient stimulées dans leurs efforts.

Présentation du plan de mobilité de l'administration publique

Etant donné que cette motion demande à l'Etat de devenir exemplaire, il a paru intéressant à la commission de se renseigner sur ce qui se fait déjà au sein de l'administration publique. M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint au DT en charge des problématiques de mobilité, présente ce plan (voir en annexe) et apporte les commentaires suivants :

Le travail a commencé au sein de l'Etat en 2003, sur suggestion du DT et avec l'aval du Conseil d'Etat. Un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'étudier les différentes possibilités et les difficultés très vite apparues au sein du DIP avec une très forte réticence des enseignant-e-s. Il est apparu rapidement qu'il était indispensable de conclure un abonnement Grand Compte avec les TPG et d'offrir un soutien financier de façon à rendre l'abonnement attractif. Il s'est avéré également utile de mettre sur pied un projet pilote pour les personnes travaillant à David-Dufour afin de rendre plus concrètes et plus visibles les propositions faites aux fonctionnaires. Ce plan ne concerne que le petit Etat.

M. Genoud précise que l'OCM n'a pas de ressources à mettre à disposition des communes pour l'éventuelle mise en œuvre d'un plan de mobilité sur leur sol. Toutefois, un guide a été élaboré en 2004 et un prix de mobilité d'entreprise a été créé en 2006.

Débat de la commission

Un député (UDC) reste songeur devant les termes de la motion indiquant une contrainte ou une limitation, voire une interdiction. Il ne souhaite pas soutenir cette motion en l'état.

Un député (PDC) remarque que la forme de cette motion pose problème puisqu'il s'agit de fait d'un catalogue de propositions trop précises. Il ne souhaite pas entrer en matière.

Une députée (L) craint des tracasseries administratives pour les petites communes qui ont des administrations restreintes et aimerait connaître le coût de ces mesures avant de prendre position.

Une députée (Ve) reconnaît que cette motion peut paraître excessive sur certains aspects, mais elle lui reconnaît le mérite de faire connaître les plans de mobilité. Elle aimerait étudier les 17 mesures les unes après les autres.

Une députée (S) relève les contradictions des partis de droite qui, en plénière, annonçaient vouloir traiter de ce problème intéressant et qui refusent ce traitement en commission. Elle précise qu'il est possible de retirer certaines invites si elles ne semblent pas adéquates à la commission.

Un député (R) regrette que cette motion soit trop détaillée et demande aux motionnaires d'envisager un amendement général.

M. Cramer considère qu'il est légitime de demander à l'Etat d'être exemplaire mais qu'il est délicat pour celui-ci d'imposer aux communes et aux entités subventionnées de faire de même. Il ajoute qu'il n'est pas réaliste d'ajouter une tâche nouvelle à l'OCM qui est en situation flagrante de sous-effectif.

Comme la commission est partagée sur la suite à donner à cette motion, le président met au vote le fait d'étudier les 17 invites les unes après les autres. Cette proposition est rejetée par 10 voix (2 PDC, 1 MCG, 3 L, 2 R, 2 UDC) et acceptée par 5 voix (3 S, 2 Ve).

Il met ensuite au vote le principe d'un amendement général, ce qui est accepté par 9 voix (1 Ve, 2 PDC, 1 MCG, 2 R, 2 L, 1 UDC) et rejeté par 2 voix (1 L, 1 S) avec 4 abstentions (2 S, 1 Ve, 1 UDC).

Les auteurs de la motion proposent l'amendement général suivant :

« invite le Conseil d'Etat

à lui faire rapport sur les projets et les mises en œuvre liées au plan de mobilité de l'administration publique. Pour ce faire, il l'invite tout particulièrement à apporter au Grand Conseil des informations sur les délais des réalisations prévus et les actions de sensibilisations à destination des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, notamment sur la conduite éco-drive, la promotion du covoiturage, la gestion des parkings professionnels, la promotion des transports publics et la promotion de l'usage des nouvelles technologies pour limiter les déplacements ».

Cet amendement est jugé décevant ou rassurant en fonction du bord politique, puis il est mis au vote par le président.

Il est accepté par :

Pour : 12 (3 S ; 2 PDC ; 3 L ; 1 UDC ; 1 MCG ; 2 R)

Contre : –

Abst. : 2 (2 Ve)

Mise au vote la motion ainsi amendée est acceptée par :

Pour : 12 (3 S ; 2 PDC ; 3 L ; 1 UDC ; 1 MCG ; 2 R)

Contre : –

Abst. : 2 (2 Ve)

La majorité de la commission vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter cette motion.

Annexe : plan de mobilité de l'administration publique, présentation du 22 avril 2008

Proposition de motion (1764)

17 mesures concrètes pour que l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes adoptent rapidement des modèles de mobilité plus responsable et plus durable

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le dérèglement climatique est avéré et désastreux pour l'avenir de la planète ;
- que l'urgence est de développer, au-delà des belles promesses, une politique de développement durable par des actions concrètes et déterminées ;
- que la lutte contre les émissions de CO₂ est impérative ;
- que la politique des déplacements est l'un des deux leviers principaux (avec les économies d'énergies) pour limiter les émissions de CO₂;
- l'Etat, les entreprises publiques, les institutions subventionnées et les communes doivent être des modèles en matière de lutte contre le CO₂, et donc dans le domaine de la mobilité douce,

invite le Conseil d'Etat

à lui faire rapport sur les projets et les mises en œuvre liées au plan de mobilité de l'administration publique. Pour ce faire, il l'invite tout particulièrement à apporter au Grand Conseil des informations sur les délais des réalisations prévus et les actions de sensibilisations à destination des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat, notamment sur la conduite éco-drive, la promotion du covoiturage, la gestion des parkings professionnels, la promotion des transports publics et la promotion de l'usage des nouvelles technologies pour limiter les déplacements.

Département
Office

Plan de Mobilité de l'Administration publique

Présentation à la Commission des transports
22 avril 2008

Département
Office

 REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département du territoire
Secrétariat général
13.05.2008 - Page 1

Historique du dossier

- Extrait PV CE 28 janvier 2004
 - Validation objectifs généraux du plan de mobilité
 - Création groupe interdépartemental
 - Suppression tarif préférentiel Fondation des parkings
- Extrait PV CE 16 février 2005
 - Renforcement contrôle indemnités déplacement => Collège SG
 - Recensement espaces de stationnement
 - Décision mise en place "Grands Comptes" UNIRESO > réalisé 01/2006
 - Examen système autopartage
 - Spécificités DIP

 REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département du territoire
Secrétariat général
13.05.2008 - Page 2

Historique du dossier II

- Extrait PV CE 17 décembre 2007
 - Examen modalité expérience autopartage (lieu etc.)
 - Introduction soutien de 200 F pour abonnement UNIRESO Grand-Comptes
 - Recensement espaces stationnement, examen transfert à la Fondation des parkings
 - Poursuite réflexion usage deux roues



Département du territoire
Secrétariat général

13.05.2008 - Page 3

Principes généraux du plan de mobilité de l'administration publique

- *Diminution des nuisances générées par les déplacements des employés de l'administration par un transfert modal vers les TC et les modes de déplacement doux;*
- *Rationalisation économique des moyens mis en œuvre pour la mobilité des employés de l'administration dans le cadre du service;*
- *Amélioration de la qualité de vie des employés par une amélioration globale des possibilités des déplacements liés à l'activité professionnelle;*
- *Libération des places de stationnement occupés uniquement par des pendulaires.*



Département du territoire
Secrétariat général

13.05.2008 - Page 4

Pilotage du projet

- Groupe interdépartemental
- Un représentant par département (y compris Chancellerie)
- Présidé par le DT
- Soutien technique assuré par l'OCM
- Sous groupe pour les spécificités DIP

Désormais :

- Délégation à la logistique du Collège des Secrétaires généraux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département du territoire
Secrétariat général

12.05.2008 - Page 5

Mesures réalisées I

MESURE

- Suppression tarifs préférentiels FdP pour employés Etat;
- Renforcement contrôle attribution indemnités déplacement par Collège SG;
- Mise sur pieds d'un contrat Gd Comptes avec Unireso et participation de 200 F/ abonnement;
- Etude sur l'opportunité de l'autopartage
- Favoriser l'achat deux-roues non-motorisé (CAVE)
- Recensement des espaces de stationnement sur terrains Etat
- Adaptation de la tarification des parkings Etat au tarifs marché

STATUT

- Réalisé au 1.04.04
- Réalisé en 2005
- Réalisé au 1.01.06, étendu le 1.01.08
- Réalisé au 17.12.07
- Réalisé
- Réalisé
- Réalisé au 12.07.07



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département du territoire
Secrétariat général

13.05.2008 - Page 6

Mesures en cours de réalisation

MESURE

- Mise en place d'une expérience d'autopartage (choix du site)
- Extension tarification parkings Etat aux établissements scolaires
- Début de l'expérience pilote autopartage
- Mise à disposition deux roues non-motorisés

STATUT

- Choix du site en cours
- Rentrée 2008
- Rentrée 2008
- Rentrée 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1100000000

Département du territoire
Secrétariat général

13.05.2008 - Page 7

Mesures en cours d'étude

MESURE

- Evaluation de l'opportunité transfert gestion du stationnement sur l'ensemble des terrains de l'Etat et des établissements publics à la Fondation des parkings
- Mesures visant à favoriser l'usage des deux roues non-motorisées
- Co-voiturage

STATUT

- En cours
- En cours
- En cours



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 - 1100000000

Département du territoire
Secrétariat général

13.05.2008 - Page 8